

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 20 Novembre 2023

Date de convocation : 13 Novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18 Absent(s) : 10 Procurations : 0 Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M DELANGE Olivier, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Amélie DAVID, Mme Adeline CHERRY-PELAT

Maires présents : Néant

Procurations : Sans Objet

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet: Ouverture et/ou Réduction de crédits – section investissement et fonctionnement.

Monsieur le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section investissement et de fonctionnement suite à plusieurs décisions émanant du SGC après vérifications des comptes, notamment pour des amortissements :

- Non constatés sur des exercices antérieurs
- Trop versés d'amortissements.

Afin d'équilibrer les sections budgétaires, il propose :

- De réduire les dépenses imprévues et le montant attribué aux dépenses énergétiques qui ont été maîtrisés
- D'ouvrir des crédits supplémentaires sur les opérations de travaux sur réseau et l'aménagement du siège

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

Décision Modificative 05 : Régularisation Amortissements

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6061		29 072,63
D F 022 022		45 703,65
D F 042 6811 (ordre)	74 776,28	
D I 21 21561 32	69 776,28	
D I 21 21561 47	5 000,00	
R I 040 28125 OPFI (ordre)		0,80
R I 040 28128 OPFI (ordre)		6,68
R I 040 28138 OPFI (ordre)	1,17	
R I 040 28151 OPFI (ordre)	8 677,51	
R I 040 28154 OPFI (ordre)	432,00	
R I 040 28156 OPFI (ordre)	67 796,32	
R I 040 28158 OPFI (ordre)		37,00
R I 040 28178 OPFI (ordre)		19,00
R I 040 28182 OPFI (ordre)		2 520,00
R I 040 28183 OPFI (ordre)	455,60	
R I 040 28188 OPFI (ordre)		2,84

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	74 776,28	74 776,28
	Réductions		74 776,28
Recettes :	Ouvertures	77 362,60	
	Réductions	2 586,32	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

18 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.



Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 20 Novembre 2023

Date de convocation : 13 Novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18 Absent(s) : 10 Procuration : 0 Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M DELANGE Olivier, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, Mme Severine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Amélie DAVID, Mme Adeline CHERRY-PELAT

Maires présents : Néant

Procurations : Sans Objet

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Ajout de crédits – section Fonctionnement et Investissement.

Monsieur le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans les deux sections suite à des imputations à modifier, notamment en ce qui concerne les études.

Il rappelle que les études étaient mandatées au compte 203 tant que celles-ci n'étaient pas suivies des travaux.

Or la totalité de ces prestations ont été suivies de travaux et de ce fait auraient dues être transférées par opération comptables au 2156 depuis des années.

Il en découle également une régularisation des amortissements des comptes 28 dont le 28031 qui ne devrait pas être inscrit dans la maquette pour des études non-amortissable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Afin de régulariser cette situation, il propose par la décision Modificative ci-dessous, les éléments suivants :

Décision Modificative 06 : Intégration Etude Actif

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 042 6811 (ordre)	28 142,80	
D I 040 28031 OPFI (ordre)	28 142,80	
D I 041 21561 OPFI (ordre)	193 394,04	
R F 042 773 (ordre)	28 142,80	
R I 040 28156 OPFI (ordre)	28 142,80	
R I 041 2031 OPFI (ordre)	193 394,04	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	221 536,84	28 142,80
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	221 536,84	28 142,80
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

18 Pour 0 Contre 0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.



Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 20 Novembre 2023

Date de convocation : 13 Novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18 Absent(s) : 10 Procuration : 0 Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M DELANGE Olivier, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, Mme Severine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Amélie DAVID, Mme Adeline CHERRY-PELAT

Maires présents : Néant

Procurations : Sans Objet

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Admission en Non-Valeur de produits irrécouvrables.

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-3 3° du CGCT,

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat que l'état 2023 de taxes et de produits irrécouvrables a été transmis par le Trésor Public de Villefranche de Rouergue en date du 08 Novembre 2023 pour le SIE de Foissac régie AEP (Alimentation en Eau Potable.)

Il présente la liste nominative des recouvrements irrécupérables.

Monsieur Serge MASBOU propose aux délégués présents d'en prendre connaissance, d'en débattre et enfin de se prononcer sur l'effacement des créances énumérées, dont le montant total s'élève à **7 423,76€**.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité des présents :

- L'effacement des créances en faveur des personnes concernées aux montants sus énumérés,
- Le mandatement de ceux-ci à l'article 6541.

Après délibération, le Conseil Syndical vote, avec :

18 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.



Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 20 Novembre 2023

Date de convocation : 13 Novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18 Absent(s) : 10 Procuration : 0 Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M DELANGE Olivier, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, Mme Severine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Amélie DAVID, Mme Adeline CHERRY-PELAT

Maires présents : Néant

Procurations : Sans Objet

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **Convention Grand Figeac et autorisation de signature.**

Le Président expose,

Dans le cadre de l'installation du PLUi au sein du Grand Figeac, il y a lieu de transmettre à cette dernière les données numériques (SIG) concernant leur territoire d'étude comme il a été approuvé en 2020 pour Ouest Aveyron Communauté.

Il précise qu'afin de protéger les données concernant le réseau d'eau potable et plus précisément leurs diffusions à des tierces personnes, le Syndicat a souhaité se prémunir des impondérables dus à la transmission publique des éléments le constituant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Monsieur le Président informe les délégué(e)s présent(e)s qu'une convention définissant les conditions d'échanges entre le SME de Foissac et la communauté de commune du Grand Figeac est à l'ordre du jour et dévoile aux membres présents le contenu des modalités qui la définissent.

Après cet exposé, il demande aux membres présents de se prononcer pour l'approbation en l'état et la signature de celle-ci.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Syndical vote comme suit :

18 Pour 0 Contre 0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié
conforme,

Le Président
M Serge MASBOU

